



## Achat de maison et séparation

Par **Mademoiselle H**, le **05/09/2012** à **20:13**

Bonjour,

J'ai contracté un crédit immobilier avec mon ex conjoint il y a cinq ans. Cela fait deux ans que nous sommes séparés. Nous continuons à rembourser le crédit de 1000 euros par mois de moitié chacun. Monsieur vit dans la maison avec mon fils. Je suis donc depuis deux ans chez mes parents (j'ai 39 ans) Car je ne peux me trouver un logement tout en continuant à rembourser ce crédit. J'ai laissé mes parts à monsieur pour éviter tout problème (même si il y en a toujours). Depuis deux ans notre maison ne se vend toujours pas... Je ne peux, vu la distance qui me sépare de l'école de mon fils et le lieu où je vis actuellement, avoir mon fils une semaine sur deux, je le prends un week-end sur deux. Cette situation est des plus difficiles. J'ai entendu parler d'une nouvelle loi qui apparemment, au bout de deux ans de séparation, me permettra de ne plus rembourser ce crédit et de ce fait, pouvoir avoir un logement. Qu'en est-il ?

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **05/09/2012** à **21:48**

bjr,

je ne connais pas cette nouvelle loi peut-être confondez-vous avec un divorce pour altération définitive du lien conjugal qui permet un divorce presque automatique au bout de 2 ans. votre situation privée ne regarde pas la banque dès l'instant où vous êtes co-emprunteur avec votre ex, vous devez rembourser selon un accord avec votre ex qui ne regarde pas la banque. ce que veut la banque c'est le remboursement du prêt, le reste ne la regarde pas.

cdt